

Le Croisic

28^{ème} Vide Grenier

Marché aux Puces



Dimanche 25 Août 2024

Place Dinan – 9h 18h





Bon d'inscription pour le
MARCHE AUX PUCES
Dimanche 25 Août 2024

Organisé par l'Amicale Laïque du Croisic

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Code Postal :

Ville :

N° téléphone :

@ Email :

Pièce d'identité :

Nature :

Numéro :

Délivrée le :

à/par :

LISTE DES PIÈCES A FOURNIR
POUR VALIDER VOTRE
INSCRIPTION :

- 1) Ce bon d'inscription complété
- 2) Votre chèque signé
- 3) Une enveloppe timbrée *
(*OBLIGATOIRE)
- 4) Attestations sur l'honneur à compléter au bas de ce document
- 5) Une photocopie lisible de votre pièce d'identité (*Carte d'identité ou permis de conduire recto-verso ou passeport : page identité et numéro*)

RENNVOYER L'ENSEMBLE A :

AMICALE LAÏQUE
MAIRIE LE CROISIC
5 Rue Jules Ferry
44490 LE CROISIC

Nature des objets à vendre :

.....

Le signataire certifie sur l'honneur ne pas être inscrit au Registre du Commerce pour une activité de vente sur les marchés.

Le signataire a pris connaissance du règlement de la vente et s'engage à le respecter. Une autorisation parentale est jointe pour les mineurs.

Fait à :

Signature :

Date :

Je certifie sur l'honneur ne pas participer à plus de 2 vide-greniers dans l'année civile.

Signature :

REGLEMENT DU MARCHÉ AUX PUCES DU CROISIC

- 1) Les puces sont réservées aux particuliers.
- 2) Une participation de 15 € par emplacement est demandée lors de l'inscription, 10 € pour les résidents du Croisic, de Batz sur Mer et du Pouliguen.
- 3) La vente se situe sur la place du marché (Place Dinan) et dans les rues avoisinantes. L'emplacement de vente sera attribué le matin de la manifestation à partir de 5h30.
- 4) **Toute personne installée avant 5h30 et sans affectation d'un emplacement par les organisateurs sera priée de remballer son matériel et d'attendre qu'un emplacement lui soit attribué.**
- 5) La vente au public n'est autorisée que de 9 heures à 18 heures. Avant 9 heures, prenez le temps de vous installer ; et après 18 heures, **MERCI DE BIEN EMPORTER TOUS VOS INVENDUS ET VOS DECHETS DIVERS POUR LAISSER L'ESPACE PROPRE.**
- 6) L'accès des véhicules sur la zone de vente sera exclusivement autorisé pour le dépôt du matériel (avant 9 heures) et pour le rangement (après 18 heures). Aucun véhicule ne devra stationner sur l'aire de vente. **CIRCULATION INTERDITE de 9 à 18 heures.**
- 7) Le matériel pour exposer n'est absolument pas fourni par les organisateurs, chaque exposant y pourvoira (établi, tables chaises ou tréteaux). Bien prévoir du gel hydro alcoolique pour vos clients.
- 8) Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité concernant d'éventuels vols ou dégradations en tout genre.
- 9) Les organisateurs ne procéderont à aucun remboursement, ni en cas d'intempéries, ni en cas de force majeure, ni en cas d'annulation pour fermeture administrative.
- 10) Chaque exposant sera notifié sur un registre coté et paraphé par Madame le Maire. 3 jours avant au plus tard, suivant le nombre d'inscriptions, le registre sera clos. L'inscription est prise sous réserve d'acceptation par Madame le Maire. Sauf désistement, aucun emplacement ne sera attribué le jour de la vente.
- 11) Chaque exposant recevra une autorisation nominative de vente lors de son inscription.
- 12) L'inscription au Marché aux Puces du Dimanche 25 Août 2024 implique de facto l'engagement d'en respecter le règlement. Les organisateurs se réservent le droit de refuser une inscription.
- 13) Attention, deux emplacements maximum par demande. La surface de table admise est de 6 m²/emplacement. Tout dépassement abusif de surface sera facturé.
- 14) **RAPPEL** : Ne pas oublier de signer les attestations sur l'honneur.

*Les organisateurs,
Pour l'Amicale Laïque du Croisic*



 Zone pour emplacements de vente

AVEC L’AFFICHE CI-JOINTE, FAITES VOUS-MÊME VOTRE PUBLICITE !



L’Amicale Laïque du Croisic est une Association qui a pour Objectif la défense de l’école laïque et l’aide aux élèves.

Son action permet d’aider les enfants et de contribuer à l’équipement matériel des écoles, maternelle et primaire.

Votre présence nous permettra d’agir plus encore et de préparer une nouvelle année scolaire.